

## QUI SONT LES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ?

**Avril 2024**

**Grâce aux données statistiques tirées du Fichier national des allocataires (FNA), l'Unédic peut établir le profil des personnes prises en charge par l'Assurance chômage.**

Plus de la moitié des 6,1 millions de demandeurs d'emplois inscrits à France Travail (ex Pôle emploi) à la fin du troisième trimestre 2023 sont des allocataires pris en charge par l'Assurance chômage. Parmi ces 3,7 millions de personnes, **2,6 millions reçoivent une indemnisation.**

Les jeunes représentent une part substantielle des allocataires : **plus de 4 personnes prises en charge sur 10 ont moins de 35 ans.** Ils sont plus souvent embauchés en contrat à durée limitée, ce qui les conduit à ouvrir plus fréquemment un droit à l'Assurance chômage.

La **part d'allocataires pris en charge ayant un niveau de diplôme inférieur au Bac est de 48 %.** Dans l'ensemble de la population de 25 à 64 ans, cette proportion est seulement de 38,7 %<sup>1</sup>.

**Une durée moyenne potentielle du droit revenue à son niveau de 2019**

Une part importante des personnes est prise en charge à la suite d'une **fin de contrat à durée déterminée (30 %).** **Plus d'un allocataire sur cinq a été licencié pour motif personnel** (ou à la suite d'une rupture de période d'essai à l'initiative de l'employeur). Les ruptures d'un commun accord (incluant les ruptures conventionnelles) sont le troisième motif de fin de contrat le plus fréquent (21 %). Suivent les fins de missions d'intérim (12 %) et les licenciements économiques (6 %)

Au troisième trimestre 2023, **la durée potentielle du droit à l'ouverture moyenne était de 482 jours.** Ces dernières années, les changements successifs de la réglementation ont affecté la durée potentielle. Alors que la réforme d'assurance chômage de 2021 avait engendré un allongement de cette durée de 3,5 mois entre 2019 et 2022, la réforme de 2023 a contribué à la raccourcir dans les mêmes proportions (une réduction de 3,4 mois entre 2022 et 2023). Ainsi, la durée moyenne des droits est globalement stable entre 2019 et le troisième trimestre 2023. On peut rappeler que, durant leur période de prise en charge par l'Assurance chômage, la plupart des allocataires ne consomment qu'une partie de leur droit potentiel : le taux de consommation était de 56 % en 2022.

**L'allocation nette moyenne est de 1 033 €.** La hausse des salaires, portée par l'inflation, a contribué à augmenter mécaniquement les montants d'allocation des nouveaux entrants. De même, en portant la condition d'ouverture de droit à 6 mois de travail, la réforme 2021 limite l'accès à l'indemnisation de personnes dont les rémunérations sont généralement plus faibles. Enfin, [plusieurs revalorisations, décidées par le Conseil d'administration de l'Unédic](#), sont intervenues en 2022 et 2023. À l'inverse, le changement du mode de calcul de l'allocation prévu par la réforme 2021 a joué à la baisse. Les allocataires impactés ont perçu en moyenne un montant d'allocation inférieur de 16% à ce qu'ils auraient perçu avec les précédentes règles d'indemnisation.

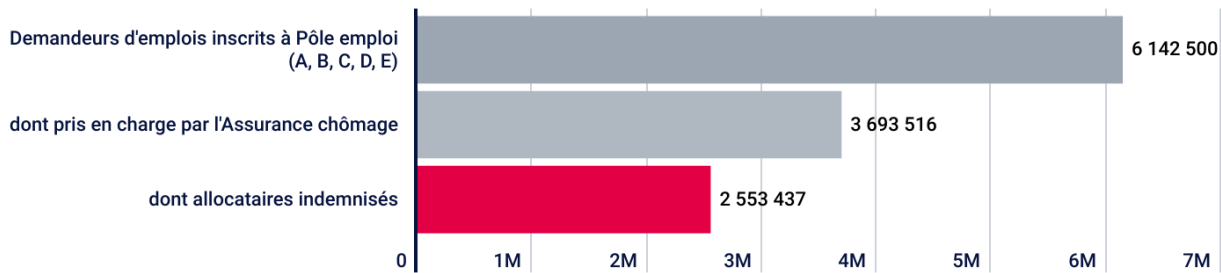
**Pour aller plus loin :** [Suivi et effets de la réglementation d'assurance chômage](#)

### TOUTES LES DONNÉES DISPONIBLES SUR LE TABLEAU DE SUIVI DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Les données présentées dans cette publication sont accessibles dans le tableau de suivi de l'Assurance chômage, publié sur le portail [data.unedic.org](https://data.unedic.org). Le tableau de suivi de l'Assurance chômage propose des séries historiques depuis 2007, avec des données au niveau régional et départemental. Ces données sont mises à jour tous les trimestres.

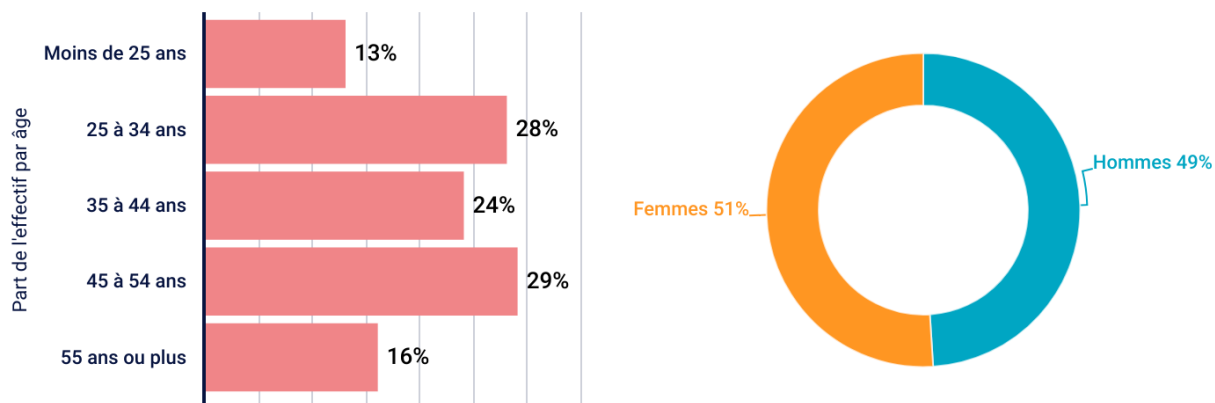
<sup>1</sup> [Insee, enquête Emploi, mars 2024](#)

### Combien y a-t-il d'allocataires ?



Données T3 2023. Source : Fichier national des allocataires, Unédic-France Travail.

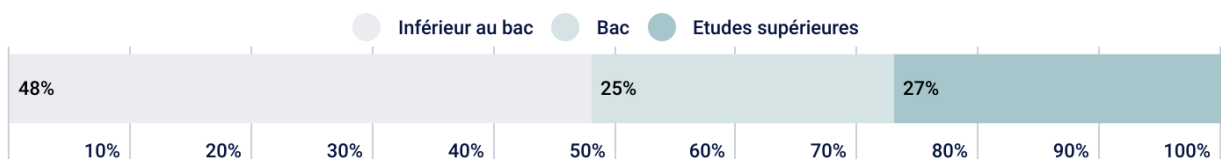
### Quelle est leur répartition par âge et sexe ?



Données T3 2023. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.

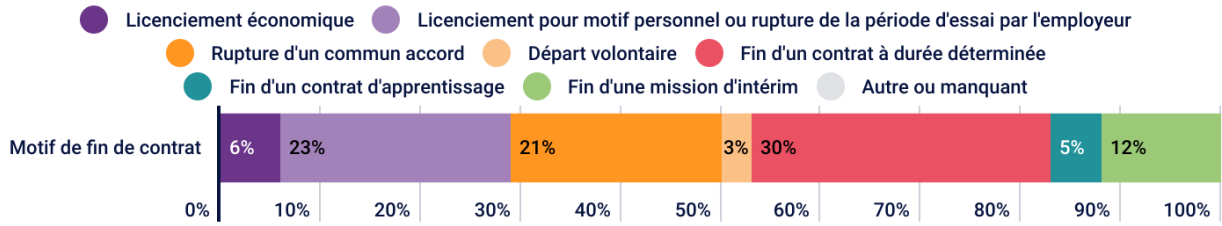
### Quel est leur niveau de diplôme ?



Données T3 2023. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.

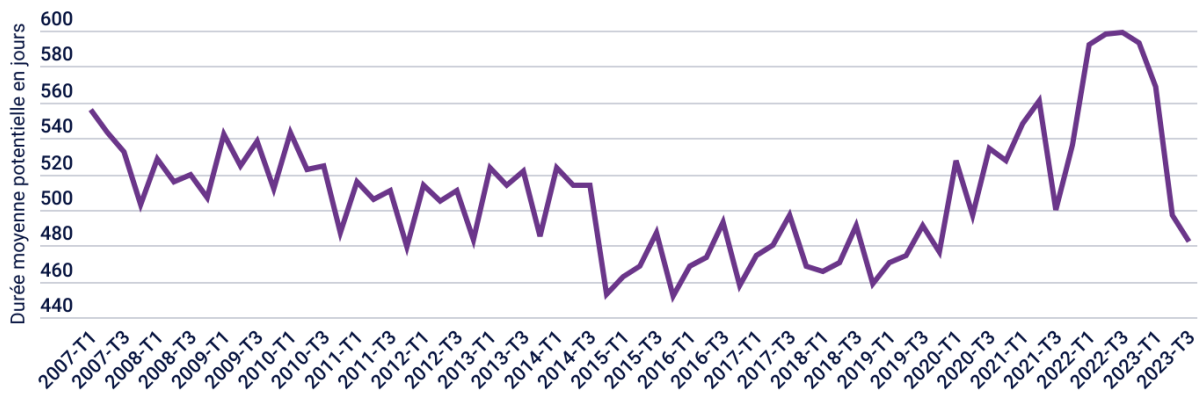
## Quel est le motif de fin de contrat ?



Données 2022. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Ouvertures de droit initiales au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.

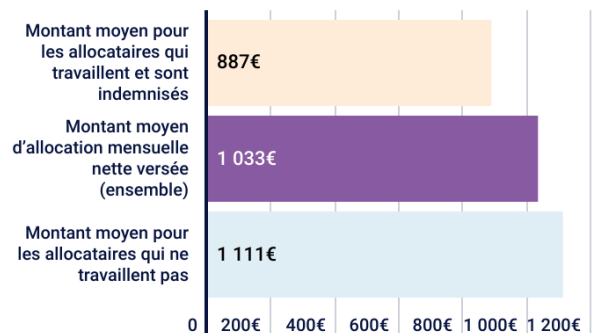
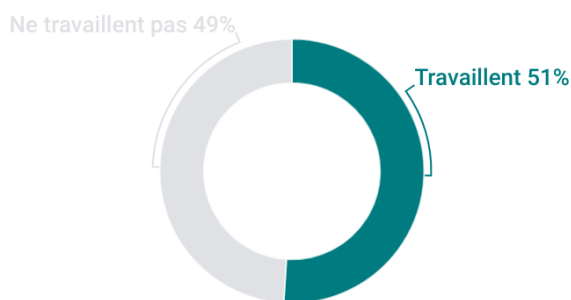
## Comment a évolué la durée moyenne potentielle du droit ?



Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ouvrant un droit au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure, hors intermittents du spectacle.

## Quelle est leur situation vis-à-vis du travail et de l'indemnisation ?



Données T3 2023. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ouvrant un droit au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.